

JCE d'Arras

1970-1971 : Jean-Claude TANCHOU
1971-1972 : Philippe LETE
1972-1973 : Jacques LECOMTE
1973-1976 : Philippe LEMAIRE
1975-1977 : Jean LELONG
1977-1979 : Marie Josée DRECQ
1979-1980 : Jean-Yves DECROIX
1980-1982 : Joël BOUDANT
1982-1984 : Jean DROUFFE
1984-1986 : Yves PECQUEUX
1986-1987 : Bernadette DOUCHY
1987-1989 : Max QUEVA
1989-1991 : Véronique DHOTEL
1991-1993 : Claude BRONGNIART
1993-1994 : Cécile DELANNOY
1994-1995 : Sylvie NOCLERCQ
1996-1997 : Cécile DELANNOY
1997-1998 : Frédéric HOUSSIN
1998-1999 : Céline LESTRELIN
1999-2000 : Valérie BREUCQ
2001 : Christophe DEHOUX
2002 : Dominique LANDRON
2003 : Christophe BEAUMONT
2004 & 2005 : Céline LESTRELIN
2006 : Stephanie DOFS
2007 : Reynald SIMON
2008 : Laurent DUMONTEIL



REGLEMENT INTERIEUR DE LA JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE D'ARRAS

ARTICLE 1 - OBJET

Le présent règlement intérieur est créé pour compléter les points non prévus aux statuts de la J.C.E.L. d'Arras.

ARTICLE 2 - ADMISSION

Il est instauré un « parcours du membre » qui constitue le préalable à l'obtention de la qualité de membre.

Ce parcours implique :

- une phase d'observation
- une phase de postulation
- l'acquisition de la qualité de membre après cérémonie d'insignation de l'intéressé

Il appartient au bureau de la J.C.E.L. d'Arras de définir le contenu de chaque phase.

ARTICLE 3 – LA QUALITE D'ADHERENT

Membre cotisant

Le membre cotisant est celui qui a été insigné, a moins de 41 ans et est membre actif de la J.C.E.L d'Arras.

Membre d'honneur

Cette qualité est donnée par le bureau à toute personne qui a rendu des services à la J.C.E.L. d'Arras.

Il est informé de l'activité de la J.C.E.L. d'Arras et invité à ses Assemblées Générales et manifestations.

Membre associé

Cette qualité est sollicitée par un ancien membre de la J.C.E.L.d'Arras auprès du bureau et acceptée par l'Assemblée Générale.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- avoir entre 41 et 45 ans révolus
- régler la cotisation locale
- s'investir dans les commissions
- n'a pas le droit de vote

**Jeune Chambre Economique
d'Arras**

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entreprenants

BP 621-1/5 Rue Hoffbauer – 62029 Arras
E-mail : jcedarras@yahoo.fr

Association loi 1901 affiliée à la Jeune Chambre Economique Française, reconnue d'utilité publique par décret du 10 juin 1976

- ne peut postuler à un poste élu au sein de la J.C.E.L ni être directeur de commission

Le membre « régulièrement inscrit » est celui qui est référencé auprès de la JCEF (cotisation nationale réglée). Le membre « à jour de ses cotisations » est celui qui a réglé sa cotisation locale.

ARTICLE 4 – PERTE DE LA QUALITE DE MEMBRE

La qualité de membre se perd par :

- démission ; le membre adresse une lettre de démission au bureau
- exclusion ; le membre qui a eu un comportement ou des propos contraires aux valeurs du mouvement est informé par écrit par le bureau des griefs portés à son encontre. Dans le mois qui suit, il est convoqué par le bureau qui entend ses explications. Il peut alors se faire accompagner par une personne de son choix, membre ou non membre de la J.C.E.L. d'Arras. Le bureau a alors un mois pour faire connaître au membre et à l'assemblée générale, sa décision et les modalités de sa prise d'effet.
- non paiement de la cotisation ; le membre perd sa qualité lorsqu'il n'a pas régularisé sa situation dans les 15 jours ouvrables de l'envoi d'une mise en demeure par courriel ou lettre simple ou recommandée
- atteinte de la limite d'âge statutaire

ARTICLE 5 - ADMINISTRATION

La J.C.E.L. d'Arras est gérée par un bureau élu.

4.1 - Fonctions du Président

- ✓ Il représente la J.C.E.L. d'Arras dans tous les actes de la vie civile et ordonne les dépenses.
- ✓ En cas de représentation en justice, il ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale,
- ✓ Il peut donner délégation à un membre de la J.C.E.L. d'Arras dans le cadre d'une mission ponctuelle. Celle-ci doit être confirmée par écrit et préciser son objet et sa durée.
- ✓ Il attribue les missions des membres du Bureau
- ✓ Il préside les réunions du bureau ainsi que les Assemblées Générales, en établit le calendrier et les ordres du jour.
- ✓ Il est tenu de participer activement aux manifestations nationales (conférence des présidents, convention, congrès) sauf s'il est représenté par un membre du bureau.
- ✓ Il est responsable des finances de la J.C.E.L. d'Arras et la représente auprès de l'ensemble des instances régionales, nationales, ou internationales sauf délégations spéciales et ponctuelles de sa part.

**Jeune Chambre Economique
d'Arras**

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

BP 621-1/5 Rue Hoffbauer – 62029 Arras
E-mail : jcedarras@yahoo.fr

Association loi 1901 affiliée à la Jeune Chambre Economique Française, reconnue d'utilité publique par décret du 10 juin 1976

JCE d'Arras

1970-1971 : Jean-Claude TANCHOU
1971-1972 : Philippe LETE
1972-1973 : Jacques LECOMTE
1973-1976 : Philippe LEMAIRE
1975-1977 : Jean LELONG
1977-1979 : Marie Josée DRECQ
1979-1980 : Jean-Yves DECROIX
1980-1982 : Joël BOUDANT
1982-1984 : Jean DROUFFE
1984-1986 : Yves PECQUEUX
1986-1987 : Bernadette DOUCHY
1987-1989 : Max QUEVA
1989-1991 : Véronique DHOTEL
1991-1993 : Claude BRONGNIART
1993-1994 : Cécile DELANNOY
1994-1995 : Sylvie NOCLERCQ
1996-1997 : Cécile DELANNOY
1997-1998 : Frédéric HOUSSIN
1998-1999 : Céline LESTRELIN
1999-2000 : Valérie BREUCQ
2001 : Christophe DEHOUX
2002 : Dominique LANDRON
2003 : Christophe BEAUMONT
2004 & 2005 : Céline LESTRELIN
2006 : Stephanie DOFS
2007 : Reynald SIMON
2008 : Laurent DUMONTEIL



JCE d'Arras

1970-1971 : Jean-Claude TANCHOU
 1971-1972 : Philippe LETE
 1972-1973 : Jacques LECOMTE
 1973-1976 : Philippe LEMAIRE
 1975-1977 : Jean LELONG
 1977-1979 : Marie Josée DRECO
 1979-1980 : Jean-Yves DECROIX
 1980-1982 : Joël BOUDANT
 1982-1984 : Jean DROUFFE
 1984-1986 : Yves PECQUEUX
 1986-1987 : Bernadette DOUCHY
 1987-1989 : Max QUEVA
 1989-1991 : Véronique DHOTEL
 1991-1993 : Claude BRONGNIART
 1993-1994 : Cécile DELANNOY
 1994-1995 : Sylvie NOCLERCQ
 1996-1997 : Cécile DELANNOY
 1997-1998 : Frédéric HOUSSIN
 1998-1999 : Céline LESTRELIN
 1999-2000 : Valérie BREUCQ
 2001 : Christophe DEHOUX
 2002 : Dominique LANDRON
 2003 : Christophe BEAUMONT
 2004 & 2005 : Céline LESTRELIN
 2006 : Stephanie DOFS
 2007 : Reynald SIMON
 2008 : Laurent DUMONTEIL



- ✓ Il présente un rapport d'activité de son bureau à l'Assemblée Générale de fin d'année. Un exemplaire de ce document est transmis aux membres de la J.C.E.L. d'Arras, au bureau de la Fédération ainsi qu'au secrétariat de la JCEF.
- ✓ En cas de vacance définitive du président Régional, le suppléant désigné par lui, au plus tard dans les trois mois de l'exercice, assure l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire convoquée par le secrétaire dans un délai d'un mois en vue de l'élection du nouveau Président. Dans ce laps de temps, le suppléant est chargé de régler les affaires courantes sans engager la J.C.E.L. d'Arras.

5.2 - Fonctions des Vice-Présidents

5.2.1 - Le Vice Président délégué à la Formation met en œuvre des modules de formation. Il veille à la formation des directeurs de commissions ainsi que celle des participants.

5.2.2 - Le Vice-Président délégué aux Actions assure la promotion des programmes national, régional et local et anime, aux côtés du Président, le Comité Directeur. Il veille au respect de la méthodologie au sein des commissions.

5.2.3 - Le Vice-Président délégué au Développement assure l'application du plan de développement local et du plan à moyen terme de la JCEF. Il accueille les observateurs et veille au respect de la procédure « parcours du membre ».

Les fonctions de Vice-Président délégué au Développement peuvent être simultanément exercées par un Vice-Président délégué au Développement et à la Formation.

5.2.4 - Le Vice-Président délégué à la Communication met en œuvre tous les moyens médiatiques dont il peut user pour promouvoir, en interne et en externe, les actions réalisées par la J.C.E.L. d'Arras. D'une manière générale, il développe l'image de marque du mouvement auprès des responsables privés et institutionnels.

5.2.5 - Le Vice-Président délégué aux Affaires Internationales facilite ou organise des rencontres entre la J.C.E.L. d'Arras et celles d'autres pays dans le but de développer l'esprit international en créant des jumelages ou des multi-jumelages.

5.3 - Fonctions du Trésorier

**Jeune Chambre Economique
d'Arras**

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

BP 621-1/5 Rue Hoffbauer – 62029 Arras
E-mail : jcedarras@yahoo.fr

Association loi 1901 affiliée à la Jeune Chambre Economique Française, reconnue d'utilité publique par décret du 10 juin 1976

JCE d'Arras

1970-1971 : Jean-Claude TANCHOU
 1971-1972 : Philippe LETE
 1972-1973 : Jacques LECOMTE
 1973-1976 : Philippe LEMAIRE
 1975-1977 : Jean LELONG
 1977-1979 : Marie Josée DRECQ
 1979-1980 : Jean-Yves DECROIX
 1980-1982 : Joël BOUDANT
 1982-1984 : Jean DROUFFE
 1984-1986 : Yves PECQUEUX
 1986-1987 : Bernadette DOUCHY
 1987-1989 : Max QUEVA
 1989-1991 : Véronique DHOTEL
 1991-1993 : Claude BRONGNIART
 1993-1994 : Cécile DELANNOY
 1994-1995 : Sylvie NOCLERCQ
 1996-1997 : Cécile DELANNOY
 1997-1998 : Frédéric HOUSSIN
 1998-1999 : Céline LESTRELIN
 1999-2000 : Valérie BREUCQ
 2001 : Christophe DEHOUX
 2002 : Dominique LANDRON
 2003 : Christophe BEAUMONT
 2004 & 2005 : Céline LESTRELIN
 2006 : Stephanie DOFS
 2007 : Reynald SIMON
 2008 : Laurent DUMONTEIL

Il est chargé de la tenue régulière des comptes de la J.C.E.L. d'Arras. Il est habilité à ouvrir un compte courant au nom de la J.C.E.L. dans un établissement bancaire et à effectuer toutes les opérations usuelles sur ce compte, par délégation, et en liaison constante avec le Président.

Il prépare le bilan financier qu'il présentera en Assemblée Générale, après en avoir adressé, 8 jours au moins avant, un exemplaire aux membres. Le quitus financier est voté, au plus tard lors de l'Assemblée Générale qui se tient avant la fin du troisième mois de l'exercice suivant.

Avant le vote du quitus financier, le trésorier doit faire vérifier ses comptes par son successeur. S'il se succède à lui-même, l'Assemblée Générale désigne immédiatement un membre chargé de procéder à cette vérification, lequel doit être choisi en dehors des membres du bureau local sortant.

Il est chargé de rechercher toutes ressources nouvelles compatibles avec les buts de la J.C.E.L., en vue de permettre la réalisation des objectifs envisagés.

5.4 - Fonctions du Secrétaire

Il envoie les convocations aux membres, tient à jour les statuts et le règlement intérieur de la J.C.E.L. d'Arras lorsque des modifications ont été votées en Assemblées Générales.

Il est chargé de rédiger et de diffuser un compte-rendu des réunions du Bureau aux membres du Bureau. Il est également chargé de rédiger et de diffuser un compte-rendu des Assemblées Générales aux membres de la JCEL.

Les comptes-rendus sont signés par le Président qui doit préalablement en approuver le contenu.



Le secrétaire a en charge le suivi des archives de la J.C.E.L. d'Arras.

5.5 – Fonctions du Past-Président

Le Past-Président est membre de droit du Bureau et reçoit toutes les convocations, comptes-rendus et documents adressés au et par le Bureau.

Il installe les nouveaux élus dans leurs fonctions et transmet les dossiers à son successeur dans les 15 jours qui suivent l'élection, lors d'une réunion dite de passation de pouvoirs, réunissant le bureau sortant et le bureau nouvellement élu.

Il peut recevoir mission du Président pour l'aider dans ses fonctions, notamment représenter la J.C.E.L. d'Arras auprès de la Région.

**Jeune Chambre Economique
d'Arras**

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

BP 621-1/5 Rue Hoffbauer – 62029 Arras
E-mail : jcedarras@yahoo.fr

Association loi 1901 affiliée à la Jeune Chambre Economique Française, reconnue d'utilité publique par décret du 10 juin 1976

JCE d'Arras

1970-1971 : Jean-Claude TANCHOU
 1971-1972 : Philippe LETE
 1972-1973 : Jacques LECOMTE
 1973-1976 : Philippe LEMAIRE
 1975-1977 : Jean LELONG
 1977-1979 : Marie Josée DRECQ
 1979-1980 : Jean-Yves DECROIX
 1980-1982 : Joël BOUDANT
 1982-1984 : Jean DROUFFE
 1984-1986 : Yves PECQUEUX
 1986-1987 : Bernadette DOUCHY
 1987-1989 : Max QUEVA
 1989-1991 : Véronique DHOTEL
 1991-1993 : Claude BRONGNIART
 1993-1994 : Cécile DELANNOY
 1994-1995 : Sylvie NOCLERCQ
 1996-1997 : Cécile DELANNOY
 1997-1998 : Frédéric HOUSSIN
 1998-1999 : Céline LESTRELIN
 1999-2000 : Valérie BREUCQ
 2001 : Christophe DEHOUX
 2002 : Dominique LANDRON
 2003 : Christophe BEAUMONT
 2004 & 2005 : Céline LESTRELIN
 2006 : Stephanie DOFS
 2007 : Reynald SIMON
 2008 : Laurent DUMONTEIL

5.6 - Chaque membre du bureau est tenu de participer aux rencontres régionales.

ARTICLE 6 - CANDIDATURES AUX POSTES ELUS DU BUREAU

6.1 – Appel à candidature

Le secrétaire rappelle aux membres, un mois avant la date de l'Assemblée Générale électorale, les postes à pourvoir.

6.2 – Candidature de liste

Le candidat au poste de Président présente une liste composée de 3 membres minimum avec attribution préalable des fonctions (Président, Trésorier, Secrétaire et éventuellement le ou les Vice-Président(s)).

Il fait acte de candidature, par lettre remise en mains propres adressée au Président en exercice, si celui-ci n'est pas candidat et à défaut au Past-Président, au moins quinze jours calendaires avant l'Assemblée Générale électorale. Si le Past-Président est également candidat, le bureau désigne à la majorité toute personne habilitée à recevoir les candidatures.

Doit être annexé à la lettre de candidature motivée, le CV de chaque membre composant la liste du candidat.

Dix jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale électorale, le secrétaire fait connaître aux membres la ou les listes présentées.

6.3 – Critères de candidature

Critères communs :

Pour être recevables les candidatures de chaque membre inscrit sur la liste doivent remplir les conditions suivantes :

- le candidat doit avoir moins de 41 ans le jour de sa prise de fonction
- le candidat ne peut avoir exercé une même fonction électorale au sein du Bureau local, plus de deux exercices, consécutifs ou non
- le candidat doit être membre de la J.C.E.L. et avoir payé au moins une cotisation pleine

Critères complémentaires pour le candidat au poste de président :

- être membre de la J.C.E.L. d'Arras depuis au moins deux ans
- avoir exercé un poste élu au sein du bureau local au moins un an
- avoir participé à au moins deux rencontres nationales
- avoir participé à au moins deux rencontres régionales



**Jeune Chambre Economique
d'Arras**

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

BP 621-1/5 Rue Hoffbauer – 62029 Arras
E-mail : jcedarras@yahoo.fr

Association loi 1901 affiliée à la Jeune Chambre Economique Française, reconnue d'utilité publique par décret du 10 juin 1976

JCE d'Arras

1970-1971 : Jean-Claude TANCHOU
 1971-1972 : Philippe LETE
 1972-1973 : Jacques LECOMTE
 1973-1976 : Philippe LEMAIRE
 1975-1977 : Jean LELONG
 1977-1979 : Marie Josée DRECQ
 1979-1980 : Jean-Yves DECROIX
 1980-1982 : Joël BOUDANT
 1982-1984 : Jean DROUFFE
 1984-1986 : Yves PECQUEUX
 1986-1987 : Bernadette DOUCHY
 1987-1989 : Max QUEVA
 1989-1991 : Véronique DHOTEL
 1991-1993 : Claude BRONGNIART
 1993-1994 : Cécile DELANNOY
 1994-1995 : Sylvie NOCLERCQ
 1996-1997 : Cécile DELANNOY
 1997-1998 : Frédéric HOUSSIN
 1998-1999 : Céline LESTRELIN
 1999-2000 : Valérie BREUCQ
 2001 : Christophe DEHOUX
 2002 : Dominique LANDRON
 2003 : Christophe BEAUMONT
 2004 & 2005 : Céline LESTRELIN
 2006 : Stephanie DOFS
 2007 : Reynald SIMON
 2008 : Laurent DUMONTEIL



- ne pas cumuler, au jour de son entrée en fonction, un autre poste élu au sein de la J.C.E que ce soit au niveau local, régional, national ou international.

6.4 - Comité des candidatures

Un comité de candidature présidé par un ancien Président local, sollicité par le bureau, se réunit dans la semaine précédent l'Assemblée Générale électorale pour vérifier la conformité des candidatures aux règles du présent règlement intérieur.

Ce comité comprend :

- le Président local, à condition qu'il ne soit pas candidat à sa propre succession. Dans ce cas il ne lui est pas possible de mandater quelqu'un en ses lieu et place
- un ancien Président local non candidat
- éventuellement, un Sénateur non candidat
- éventuellement, un ambassadeur non candidat

6.5 - Campagne électorale

La campagne électorale pour les élections doit s'effectuer dans les limites décidées par le Bureau, qui sont portées à la connaissance des membres en même temps que se fait l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale.

6.6 – Election

Est déclarée élue, la liste ayant recueilli, au premier tour la majorité absolue des voix exprimées. Au deuxième tour, seules peuvent maintenir leur candidature, les deux listes ayant obtenu le plus de voix au premier tour. Est alors déclarée élue, la liste qui a obtenue le plus de voix. En cas d'égalité de suffrage entre les listes arrivées en tête, les sièges sont attribués à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus basse.

ARTICLE 7 – LE COMITE DIRECTEUR

Le comité directeur se réunit à la demande du Président local et au moins deux fois par exercice.

Les réunions ont pour objet notamment :

- d'échanger sur les actions en cours
- d'inviter des personnalités pouvant conseiller l'orientation des actions prises et mettre leur réseau à la disposition des membres
- de s'assurer la cohérence dans la recherche de partenariats de toutes natures

**Jeune Chambre Economique
d'Arras**

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

BP 621-1/5 Rue Hoffbauer – 62029 Arras
E-mail : jcedarras@yahoo.fr

Association loi 1901 affiliée à la Jeune Chambre Economique Française, reconnue d'utilité publique par décret du 10 juin 1976

JCE d'Arras

1970-1971 : Jean-Claude TANCHOU
 1971-1972 : Philippe LETE
 1972-1973 : Jacques LECOMTE
 1973-1976 : Philippe LEMAIRE
 1975-1977 : Jean LELONG
 1977-1979 : Marie Josée DRECCQ
 1979-1980 : Jean-Yves DECROIX
 1980-1982 : Joël BOUDANT
 1982-1984 : Jean DROUFFE
 1984-1986 : Yves PECQUEUX
 1986-1987 : Bernadette DOUCHY
 1987-1989 : Max QUEVA
 1989-1991 : Véronique DHOTEL
 1991-1993 : Claude BRONGNIART
 1993-1994 : Cécile DELANNOY
 1994-1995 : Sylvie NOCLERCQ
 1996-1997 : Cécile DELANNOY
 1997-1998 : Frédéric HOUSSIN
 1998-1999 : Céline LESTRELIN
 1999-2000 : Valérie BREUCQ
 2001 : Christophe DEHOUX
 2002 : Dominique LANDRON
 2003 : Christophe BEAUMONT
 2004 & 2005 : Céline LESTRELIN
 2006 : Stephanie DOFS
 2007 : Reynald SIMON
 2008 : Laurent DUMONTEIL



ARTICLE 8 – LES ASSEMBLEES GENERALES

8.1 - DATE ET PERIODICITE DES ASSEMBLEES GENERALES

L'Assemblée Générale se réunit au moins 3 fois au cours de l'exercice sur convocation du Président.

La première Assemblée Générale a lieu dans les 2 premiers mois de l'exercice. Elle définit notamment les actions et vote le quitus financier de l'exercice précédent à la majorité des deux tiers de voix exprimés.

L'Assemblée Générale de fin d'exercice qui prend la dénomination d'Assemblée Générale électorale, se tient dans le courant du dernier trimestre.

Une AG extraordinaire doit être convoquée dans le mois qui suit la demande formulée par le quart des membres composant la J.C.E.L et régulièrement à jour de leur cotisation. Le Bureau peut aussi prendre une telle initiative s'il le juge nécessaire.

Sur proposition du Président ou de la moitié des membres, l'un quelconque des membres du Bureau peut être démis de ses fonctions par décision prise à la majorité des 2/3 en Assemblée Générale extraordinaire convoquée par le Président dans le mois qui suit.

8.2 - ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est établi par le Bureau et adressé aux membres au moins 10 jours calendaires avant l'Assemblée Générale et indique la date et le lieu de l'AG.

Sont inscrites à l'ordre du jour les questions proposées par le quart des membres régulièrement inscrits et à jour de leur cotisation.

Le texte des motions et l'exposé des motifs y afférent sont également joints à l'ordre du jour.

8.3 - MODALITES DE VOTE EN AG

Chaque membre dispose d'une voix dès lors qu'il est régulièrement inscrit et à jour de ses cotisations.

**Jeune Chambre Economique
d'Arras**

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entreprenants

BP 621-1/5 Rue Hoffbauer – 62029 Arras
E-mail : jcedarras@yahoo.fr

Association loi 1901 affiliée à la Jeune Chambre Economique Française, reconnue d'utilité publique par décret du 10 juin 1976

JCE d'Arras

1970-1971 : Jean-Claude TANCHOU
 1971-1972 : Philippe LETE
 1972-1973 : Jacques LECOMTE
 1973-1976 : Philippe LEMAIRE
 1975-1977 : Jean LELONG
 1977-1979 : Marie Josée DRECQ
 1979-1980 : Jean-Yves DECROIX
 1980-1982 : Joël BOUDANT
 1982-1984 : Jean DROUFFE
 1984-1986 : Yves PECQUEUX
 1986-1987 : Bernadette DOUCHY
 1987-1989 : Max QUEVA
 1989-1991 : Véronique DHOTEL
 1991-1993 : Claude BRONGNIART
 1993-1994 : Cécile DELANNOY
 1994-1995 : Sylvie NOCLERCQ
 1996-1997 : Cécile DELANNOY
 1997-1998 : Frédéric HOUSSIN
 1998-1999 : Céline LESTRELIN
 1999-2000 : Valérie BREUCQ
 2001 : Christophe DEHOUX
 2002 : Dominique LANDRON
 2003 : Christophe BEAUMONT
 2004 & 2005 : Céline LESTRELIN
 2006 : Stephanie DOFS
 2007 : Reynald SIMON
 2008 : Laurent DUMONTEIL

Un membre peut se faire représenter par un autre à jour de ses cotisations, qui ne peut détenir qu'un pouvoir. Le pouvoir doit être écrit.

La validité des pouvoirs est contrôlée par le Past-Président ou à défaut par un ancien Président ou à défaut par le Président en exercice.

La liste des membres régulièrement inscrits est communiquée en début de chaque assemblée générale, lorsque des votes doivent intervenir.

Les votes se font à bulletins secrets pour l'élection aux postes du bureau.

Le dépouillement est effectué par le comité des candidatures et les résultats seront proclamés en AG.

Les autres votes se font à main levée sauf si un des membres présent demande le vote à bulletin secret.

ARTICLE 9 - COTISATIONS

9.1 – Montant et paiement des cotisations

Le montant de la cotisation locale est défini chaque année par l'Assemblée Générale, pour l'exercice social.

L'appel à cotisation est fait par le Trésorier auprès de chaque membre. Il comprend la part locale, régionale, nationale et internationale de la cotisation à la JCE.

Les cotisations sont exigibles dès l'appel qui en est fait par le Trésorier et au plus tard avant la fin du premier trimestre de chaque exercice.

La cotisation des nouveaux membres s'effectue dès l'appel par le Trésorier.

9.2 – Cotisation des adhérents

Les membres règlent la cotisation votée par l'Assemblée Générale à laquelle s'ajoute la part régionale, nationale et internationale.

Les membres d'honneur, les membres associés et les postulants règlent la cotisation locale.



ARTICLE 10 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

**Jeune Chambre Economique
d'Arras**

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entrepreneurs

BP 621-1/5 Rue Hoffbauer – 62029 Arras
E-mail : jcedarras@yahoo.fr

Association loi 1901 affiliée à la Jeune Chambre Economique Française, reconnue d'utilité publique par décret du 10 juin 1976

JCE d'Arras

1970-1971 : Jean-Claude TANCHOU
1971-1972 : Philippe LETE
1972-1973 : Jacques LECOMTE
1973-1976 : Philippe LEMAIRE
1975-1977 : Jean LELONG
1977-1979 : Marie Josée DRECQ
1979-1980 : Jean-Yves DECROIX
1980-1982 : Joël BOUDANT
1982-1984 : Jean DROUFFE
1984-1986 : Yves PECQUEUX
1986-1987 : Bernadette DOUCHY
1987-1989 : Max QUEVA
1989-1991 : Véronique DHOTEL
1991-1993 : Claude BRONGNIART
1993-1994 : Cécile DELANNOY
1994-1995 : Sylvie NOCLERCQ
1996-1997 : Cécile DELANNOY
1997-1998 : Frédéric HOUSSIN
1998-1999 : Céline LESTRELIN
1999-2000 : Valérie BREUCQ
2001 : Christophe DEHOUX
2002 : Dominique LANDRON
2003 : Christophe BEAUMONT
2004 & 2005 : Céline LESTRELIN
2006 : Stephanie DOFS
2007 : Reynald SIMON
2008 : Laurent DUMONTEIL



Les modifications du règlement intérieur se font selon les modalités prévues à l'article 13 des statuts de la J.C.E.L. d'Arras.

Le règlement intérieur et ses modifications ultérieures entrent en vigueur dès leur adoption par l'Assemblée Générale.

ARTICLE 11 – INFORMATION DU RESEAU DES ANCIENS

Le bureau organisera au moins une fois par an une rencontre avec les anciens membres de la JCE d'Arras et pourra à tout moment les inviter ou solliciter pour la vie de l'association.

(Mise à jour suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 septembre 2007).

**Jeune Chambre Economique
d'Arras**

Le Mouvement des Jeunes Citoyens Entreprenants

BP 621-1/5 Rue Hoffbauer – 62029 Arras
E-mail : jcedarras@yahoo.fr

Association loi 1901 affiliée à la Jeune Chambre Economique Française, reconnue d'utilité publique par décret du 10 juin 1976